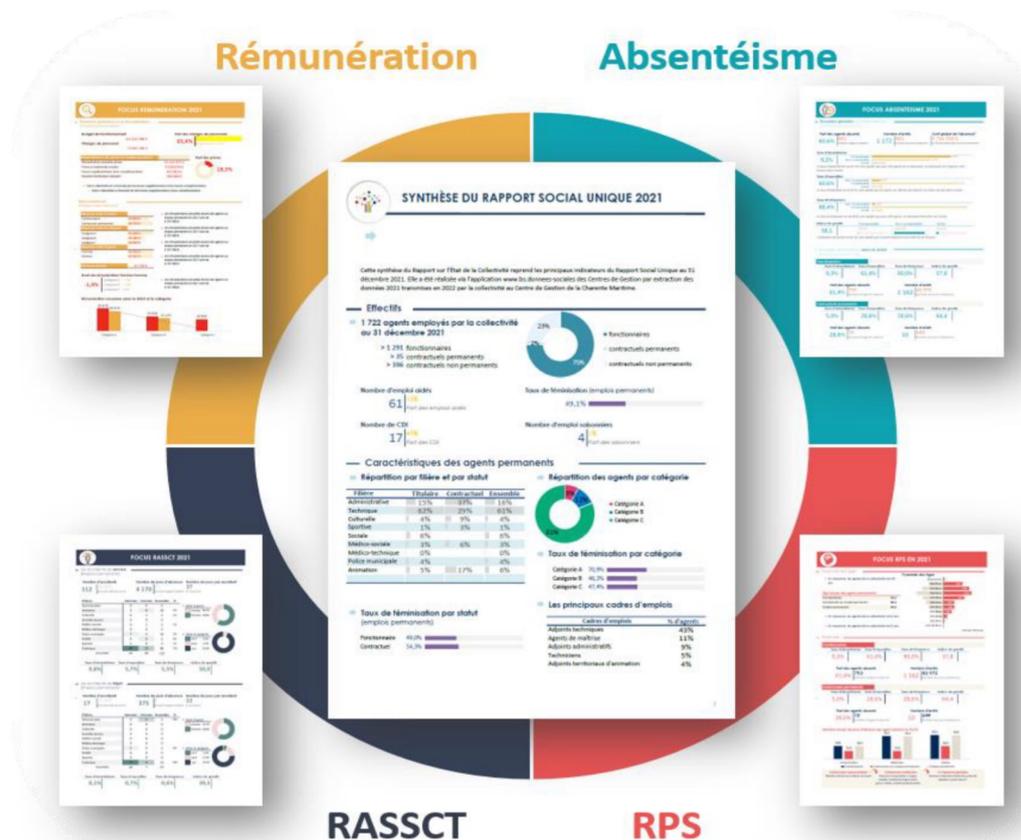


La synthèse du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

2023



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



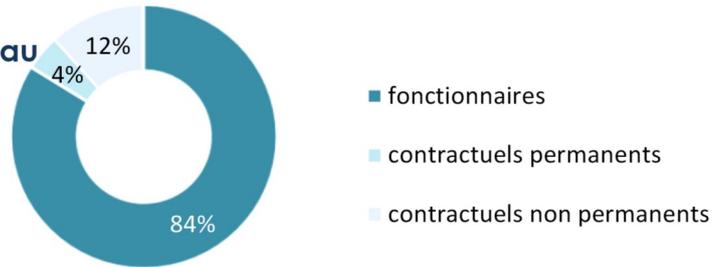
COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Ardèche.

Effectifs

➔ **68 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023**

- > 57 fonctionnaires
- > 3 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

56,7%

Nombre de CDI

1 | 33%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

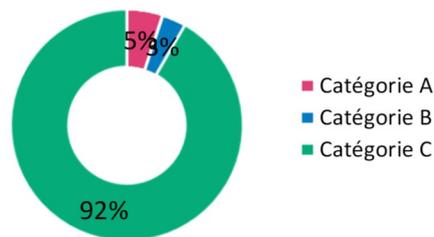
7 | 10%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	23%	67%	25%
Technique	60%	33%	58%
Culturelle	2%		2%
Sociale	11%		10%
Police municipale	5%		5%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie



➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

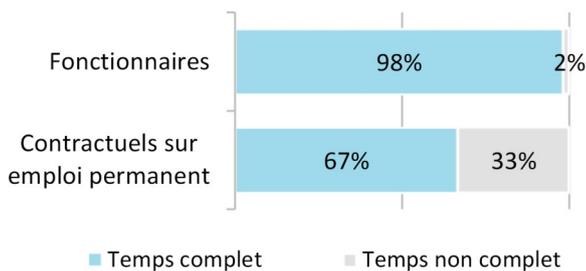


➔ Les principaux cadres d'emplois

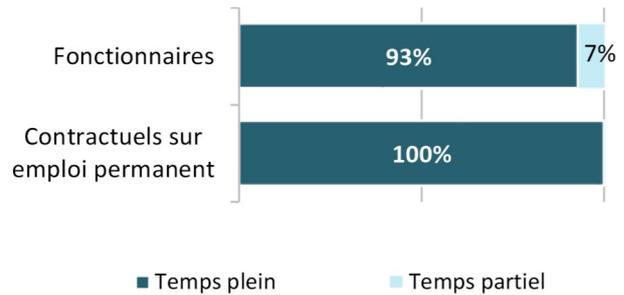
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	48%
Adjointes administratifs	18%
ASEM	10%
Agents de maîtrise	8%
Agents de police municipale	5%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	2,9%	Technique	100,0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



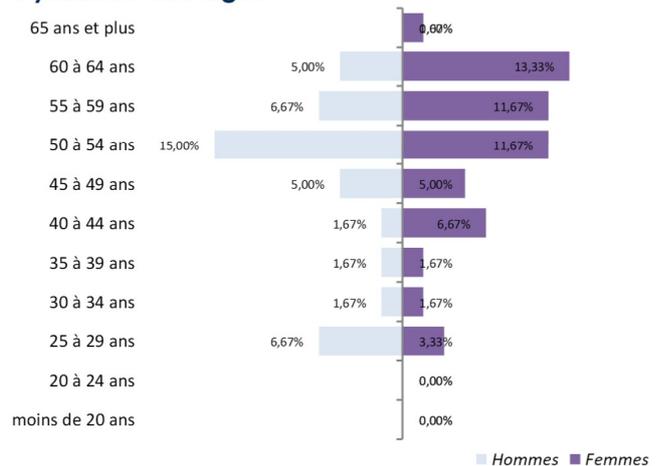
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	51,1
Contractuels sur emploi permanent	39,2
Emplois permanents	50,5

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

63 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	52,8
> Contractuels sur emploi permanent	2,1
> Contractuels sur emploi non permanent	8,1

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,0
Catégorie B	2,0
Catégorie C	49,9

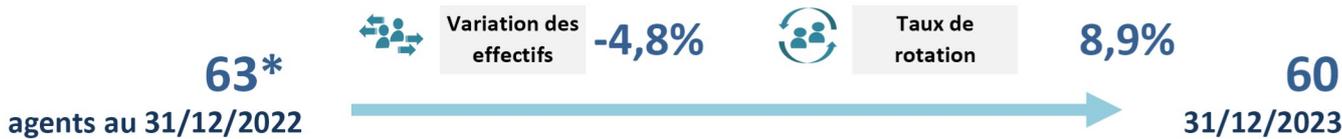
Positions particulières

1,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

Evolution des effectifs permanents



*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

7 départs

4 arrivées

Principaux motifs

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	57%
Départ à la retraite	29%
Mise en disponibilité sur demande	14%

Principaux motifs

Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	50%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	25%
Remplaçants	25%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

45,6%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

3,5%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne

0,0%

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 47% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 628 852 €	Charges de personnel*	2 670 887 €	➔	Soit 47,45 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 1 327 137 €
1 713 247 €	Primes 352 752 €
	SFT 7 711 €
	HSC 17 142 €
	NBI 8 505 €

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	s	s	s	32 022 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	39 582 €	-
Sociale	-	-	-	-	28 047 €	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	s	-	-	-	27 728 €	s
Moyenne toute filière	52 759 €	s	s	s	29 358 €	s

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,59 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	20,22%
Contractuels sur emploi permanent	26,70%
Emplois permanents	20,59%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 880,74 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		s	s		-	-		s	s	
Catégorie B	s	s		-	-		s	s		-	-	
Catégorie C	1 906 €	98 €	5%	2 106 €	163 €	7%	s	s		-	-	

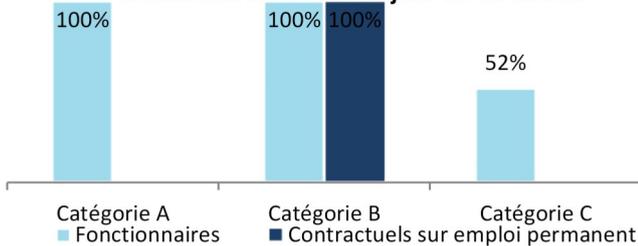
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Formation

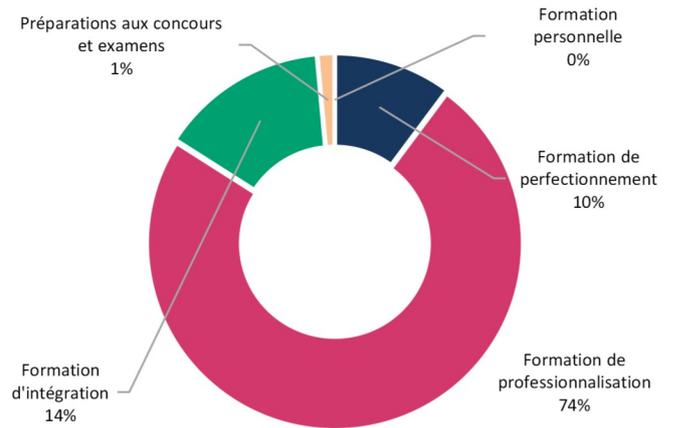
➔ 53% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 47,1% Hommes 61,5%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ Répartition selon le type de formation



Le budget consacré à la formation est de **18 675 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	81,3%
Autres organismes	13,6%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	3,2%
CNFPT au-delà de la cotisation	1,9%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	75,4%
Autres organismes	20,3%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	4,3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	252 €
Nombre de bénéficiaires	-	53

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	2
CAP	0
CCP	0

— Précisions méthodologiques

➔ ¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : octobre 2024

Version 1